

Que les voix des forêts soient entendues

Comprendre les lois du Royaume-Uni sur les produits de base à risque forestier et le bois, et y répondre

Webinar

23 novembre 2026

14:00-16:00 UTC

earthsight

environmental investigation agency

COOL EARTH

WWF

fern
MAKING EUROPE WORK FOR PEOPLE & FORESTS

RAINFOREST FOUNDATION UK
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

Global Canopy

Global Witness

MIGHTY EARTH

Friends of the Earth

NGO Forest Coalition

Forests matter. For people and planet.

Aperçu du webinaire

1. Intervenants et cadre législatif
2. Aperçu de la consultation
3. Pourquoi votre point de vue compte
4. Les propositions du gouvernement et la réponse de la Coalition
5. Questions-réponses

Intervenants



Cassie Dummett

Coordinatrice de la Coalition britannique des ONG travaillant sur les forêts (NGO Forest Coalition)



Fyfe Strachan

Responsable politique et communication, Earthsight



Alexandra Benjamin

Conseillère politique sur la gouvernance forestière, Fern

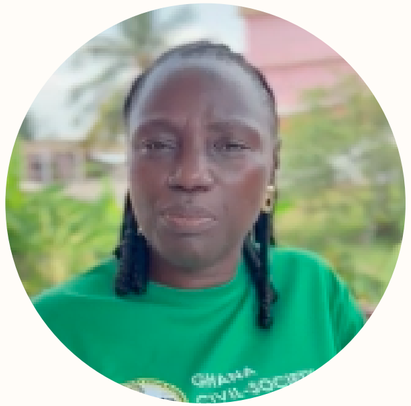

Leticia Yankey

Fondatrice de Cocoa Mmaa

Nous plaidons pour une législation britannique qui élimine la déforestation des chaînes d'approvisionnement et protège les droits humains, afin que le commerce ne soit pas un moteur de la destruction des forêts et des préjudices qui y sont liés.

MIGHTY EARTH

Friends of the Earth

Global Canopy

environmental investigation agency

Global Witness

COOL EARTH

earthsight

RAINFOREST FOUNDATION UK
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

WWF

fern
MAKING EUROPE WORK FOR PEOPLE & FORESTS



Le cadre législatif du Royaume-Uni sur la déforestation

- **Environment Act 2021 – Annexe 17 (Schedule 17)**
  - Produits de base agricoles à risque forestier (Grande-Bretagne)
- **Règlement britannique sur le bois (UKTR)**
  - Bois et produits dérivés du bois (Grande-Bretagne)
- **Règlement de l'UE sur la déforestation (RDUE)**
  - Produits de base agricoles et produits du bois (Irlande du Nord uniquement)



Environment Act 2021

- **Adoptée en 2021, mais non appliquée tant que les règlements d'application ne sont pas pris**
- **Règlements de l'annexe 17 : objet de cette consultation**
- **Trois exigences pour les entreprises britanniques:**
  - Interdiction d'utiliser des produits de base produits illégalement
  - Un système de diligence raisonnée
  - Un rapport annuel sur ce système

Règlement britannique sur le bois (UKTR)

- **En vigueur depuis 2013 en RU**
- **Interdit la mise sur le marché de bois récolté illégalement**
- **Examen de 2025 : toujours pertinent, mais…**
  - Le bois est difficile à tracer
  - Respect et application inégaux
  - Risque que la Grande-Bretagne devienne une destination pour le bois illégal
  - Modifier les exigences de suivi et de traçabilité

Le règlement européen RDUE

- **En vigueur en Irlande du Nord et dans l'UE dès le 30 décembre 2026 (mi-2027 pour les petites entreprises)**
- **Alignement visé sur le RDUE, avec des différences clés:**

Propositions du Royaume-Uni	RDUE
Produits cultivés ou récoltés légalement	Produits légaux ET «zéro déforestation»
Rapport annuel sur les importations de l'année précédente	Déclaration de diligence raisonnée avant l'importation
Pas de classement des pays selon le risque	Pays classés à risque élevé, moyen ou faible
Seulement les entreprises britanniques au chiffre d'affaires > 1 million £	Entreprises de l'UE de toute taille, exigences adaptées pour les petites

L’approche du Royaume-Uni en matière de réglementation de la déforestation

- Juin 2026: annonce du gouvernement
- 11 nov. 2026 – 17 janv. 2027: consultation
- 30 déc. 2026: le RDUE s’applique en Irlande du Nord
- 2027: règlements de l’annexe 17 et UKTR renforcé
- À l’avenir: ambition d’une norme «zéro déforestation»

Aperçu des propositions du gouvernement dans la consultation

- Six produits de base : bovins, cacao, café, palmier à huile, caoutchouc, soja
- Le bois reste couvert par un UKTR renforcé
- Couvre les entreprises dont le chiffre d’affaires mondial dépasse 1 million £
- Traçabilité jusqu’à la parcelle, par géolocalisation
- Exigences de diligence raisonnée largement alignées sur le RDUE

Aperçu de la consultation

- Ouverte jusqu’au 17 janvier 2027 (23 h 59, heure du Royaume-Uni)
- Répondre en ligne (SmartSurvey) ou par courriel deforestationconsultation@defra.gov.uk
- Toutes les langues sont acceptées
- 91 questions – beaucoup ne concernent que les entreprises
- Vous n’êtes pas obligé(e) de répondre à toutes les questions

LINK:

https://consultations.defra.gov.uk/implementing-due-diligence-regulations-in-great-britain

Pourquoi votre point de vue compte

- Des règles britanniques, ressenties dans vos champs et vos forêts
- Les producteurs à petite échelle produisent environ 85 % du caoutchouc naturel, 70 % du cacao mondial et 40 % de l’huile de palme
- Les peuples autochtones et les communautés sont les gardiens des forêts
- L’expansion de l’agro-industrie est un moteur de l’accaparement des terres
- Les ONG des pays producteurs connaissent la réalité du terrain
- Le Royaume-Uni vous a jusqu’ici trop peu entendus

Consultation, première partie: champ d’application

Positions du gouvernement:

- Règlements applicables aux bovins, au cacao, au café, à l’huile de palme, au soja et au caoutchouc
- Application limitée à une liste ciblée de produits, proche de celle du RDUE
- Davantage de produits du bois couverts, dont le charbon de bois
- Uniquement les entreprises britanniques dont le chiffre d’affaires dépasse 1 million £

Consultation, première partie: champ d’application

Questions clés:

- Q20: êtes-vous d’accord avec le champ des produits ?
- Q23: autres points à prendre en compte pour définir le champ des produits
- Q24: les règlements doivent-ils s’appliquer uniquement aux entreprises dont le chiffre d’affaires dépasse 1 million £ ?

Consultation, première partie: champ d’application

La réponse de la Coalition:

- Couvrir au minimum tout ce que couvre le RDUE
- Aller plus loin : cuir, collagène, viscose, maïs, déchets d’huile de palme
- Ajouter les produits du bois manquants, comme le charbon de bois
- Seuil de 1 million £ : aussi bas que possible, pour éviter les failles
- Réexaminer régulièrement le champ d’application

Consultation, deuxième partie: diligence raisonnée

Positions du gouvernement:

- Tracer les produits de base jusqu'à l'exploitation, la forêt ou la plantation d'origine et partager la géolocalisation
- Évaluer le risque que les lois locales n'aient pas été respectées
- Réduire tout risque à un niveau « négligeable »
- Obligations allégées pour les entreprises en aval
- Les entreprises partagent les informations de diligence raisonnée

Consultation, deuxième partie: diligence raisonnée

Questions clés:

- Q27 : faut-il une traçabilité jusqu'à la parcelle et une géolocalisation ?
- Q40-41 : qu'est-ce qu'une bonne évaluation du risque d'illégalité ?
- Q46 : la Grande-Bretagne doit-elle couvrir les mêmes catégories de lois que le RDUE ?
- Q47 : collecte de données sur le risque d'illégalité
- Q48-49 : à quoi doit ressembler l'atténuation des risques ?
- Q54 : le partage d'informations doit-il être une obligation légale ?

Consultation, deuxième partie: diligence raisonnée

La réponse de la Coalition

- Oui à la géolocalisation à la parcelle – les agriculteurs gardent le contrôle de leurs données
- Les lois locales doivent inclure les droits fonciers, le CLIP, les droits humains, le travail et la lutte contre la corruption
- Absence de titre foncier officiel ≠ illégalité
- N’exclure les producteurs à petite échelle qu’en dernier recours
- Pas de « voie verte » pour les produits certifiés
- Les entreprises en aval restent responsables ; le partage des données est obligatoire

Consultation, troisième partie: rapports

Positions du gouvernement

- Rapports annuels rétrospectifs au régulateur
- Certaines informations rendues publiques
    - Mise en balance avec les données « commercialement sensibles »
- Exigences variables selon la position dans la chaîne d’approvisionnement
- Rapports annuels possibles pour le bois également

Consultation, troisième partie: rapports

Questions clés:

- Q64 : les entreprises du bois doivent-elles présenter un rapport annuel ?
- Q65 : à quoi servent les rapports ?
- Q66 : quelles informations doivent être rendues publiques ? (jusqu'à cinq choix)
- Q67 : toutes les entreprises doivent-elles déclarer les mêmes informations ?
- Q72 : autres remarques, y compris sur ce qui devrait aussi être déclaré et publié

Consultation, troisième partie: rapports

La réponse de la Coalition

- Oui aux rapports annuels pour le bois
- Déclarer des informations complètes sur la diligence raisonnée
- Rendre les rapports publics – « commercialement sensible » défini de façon restrictive
- Rendre compte des producteurs à petite échelle : soutien apporté, exclusions, plaintes
- Exiger aussi une déclaration de diligence raisonnée avant l’importation

Consultation, quatrième partie: contrôle de l’application

Positions du gouvernement:

- Conserver tels quels les outils de contrôle de l’annexe 17
- Nouvelles sanctions civiles et nouveaux pouvoirs d’enquête pour le bois
- Des amendes proportionnées à la gravité de l’infraction
    - Quel doit être le montant maximal de l’amende?

Consultation, quatrième partie: contrôle de l’application

Questions clés:

- Q73 : faut-il des sanctions civiles et de nouveaux pouvoirs d’enquête pour le bois ?
- Q75 : amendes maximales
- Q77 : autres remarques sur le contrôle de l’application

Consultation, quatrième partie: contrôle de l’application

La réponse de la Coalition:

- Oui aux sanctions civiles et aux nouveaux pouvoirs
- Des amendes en % du chiffre d’affaires, assez élevées pour dissuader
- Un régulateur doté de moyens suffisants
- Un canal officiel et sûr permettant aux communautés et aux ONG de signaler leurs préoccupations
- Rendre publics les cas de non-conformité

Consultation, cinquième partie: impacts

Positions du gouvernement

- Éléments sur les avantages, les coûts et les risques
- Accent particulier sur les producteurs à petite échelle et les PA & CL
- Qui doit payer les coûts ?
- Avis sur une future norme « zéro déforestation »

Consultation, cinquième partie: impacts

Questions clés:

- Impacts
- Obstacles
- Soutien
- Qui doit payer
- Future norme « zéro déforestation »

Consultation, cinquième partie: impacts

La réponse de la Coalition

- Les entreprises britanniques paient le coût de la mise en conformité, pas les agriculteurs
- Soutenir les producteurs à petite échelle, pas les écarter
- Aide britannique pour la cartographie, le foncier et les partenariats
- Oui à une norme « zéro déforestation », dès maintenant
- Accès à des voies de recours pour les communautés lésées

Merci!

MIGHTY EARTH

Friends of the Earth

Global Canopy

environmental investigation agency

Global Witness

COOL EARTH

earthsight

RAINFOREST FOUNDATION UK
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

WWF

fern
MAKING EUROPE WORK FOR PEOPLE & FORESTS

